

CONSEIL MUNICIPAL 29 Avril 2025

96x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

Par délibération n°202x17 du 31 Août 2017, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition d'un agent administratif au Syndicat d'Initiative à compter du 01/09/17.

Afin de prendre en charge le paiement de cet agent de janvier à décembre 2025, le Syndicat d'Initiative situé salle Van Qué, 22 rue Raspail, 13170 Les Pennes Mirabeau - SIRET 403 012 80000013 dont le Président est Mr PALMESANI, sollicite une subvention de 40575 €

Il est précisé que le montant de la subvention sera calculé en fin d'année pour correspondre au coût exact de la mise à disposition de l'agent pour l'année 2025. La subvention correspondante sera donc versée en fin d'année.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association « Syndicat d'initiative » correspondant au coût de la mise à disposition d'un agent administratif.
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	34
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE